



Paris, le 19 mai 2014

Sébastien SIHR
Secrétaire Général

A

Madame Catherine GAUDY
Directrice Générale de la DGRH
Ministère de l'Education Nationale,
de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche
72 rue Regnault
75013 Paris

Objet : Frais de déplacement et indemnités de stage

Madame la Directrice,

Lors de l'audience du 4 février 2014, les services de la DGRH ont confirmé au SNUipp-FSU le droit pour les contractuels et les PES à prétendre à l'indemnité de stage et de déplacement telle que décrite dans l'article 28 de l'arrêté du 20 décembre 2013, dès lors qu'ils participent à une action de formation en dehors de la commune de leur résidence administrative ou de leur résidence familiale.

Cependant, de nombreux contractuels et stagiaires nous alertent car à ce jour, malgré le dépôt de leur dossier, certains n'ont touché qu'une partie des indemnités, d'autres n'en n'ont perçue aucune. Interrogés par les élus du personnel du SNUipp-FSU, les IA-DASEN ont justifié de manières diverses cette situation : absence de financement, restriction du droit, retard de traitement des dossiers...

Il n'est pas acceptable que les personnels soient pénalisés dans leur droit.

Par conséquent, nous vous demandons d'intervenir auprès des recteurs et DASEN, afin que les indemnités soient effectivement versées le plus rapidement possible, à tous les stagiaires et contractuels pouvant y prétendre.

Nous vous prions de croire, Madame la Directrice, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Sébastien SIHR